

# SALAIRES & TRAITEMENTS

## Des attentes fortes et légitimes

Après plus 2,8% en 2021, la hausse des prix pour 2022 est annoncée à **plus 7%**.

Aujourd'hui à Pôle emploi, toutes les catégories professionnelles sont impactées par une dévalorisation accélérée de leur travail.

Ainsi au 1er août le salaire mensuel de **l'échelon B1 sera inférieur au SMIC**, suite à sa revalorisation de 2%. C'est sans précédent !

Le 1<sup>er</sup> février à l'appel de tous les syndicats de Pôle emploi, le personnel s'est massivement mobilisé pour son pouvoir d'achat, ses conditions de travail. Par leur rigidité la Direction Générale et le Ministère portent la responsabilité d'une situation de dégradation continue.

Six mois après, le personnel de Pôle Emploi subit toujours la double peine **d'une perte massive de pouvoir d'achat, de conditions de travail détériorées.**

**En septembre, une nouvelle négociation salariale débute. Force Ouvrière** avec d'autres a tout fait pour cela.

En novembre 2021 nous revendiquons une augmentation générale avec un minima à 150 euros net mensuel (soit de l'ordre de plus 7%).

Compte tenu des hausses de prix actuelles **FO** estime essentiel une rapide revalorisation salariale annulant à minima la hausse des prix.

Le Président de la République vient d'annoncer un projet de loi pour cet été, il concernera à nouveau la réglementation de l'assurance-chômage, et devrait décliner ce que serait « France travail ». Nous y reviendrons, mais d'aucune façon cela ne saurait être un prétexte de la Direction Générale, du Ministère pour ne pas répondre positivement aux attentes du personnel en matière de pouvoir d'achat.

**Septembre s'annonce crucial pour notre avenir. La défense de nos intérêts ne souffre pas de trêve !**

**FO** vient de réitérer ses demandes d'entrevues auprès de la Direction Générale, du Ministère et les a doublés de demandes auprès des groupes parlementaires.

**L'unité syndicale la plus large, comme la détermination des agents sont essentielles** pour obtenir la prise en compte de nos légitimes revendications, prioritairement une significative augmentation générale des salaires et traitements.

**FO déterminé à défendre vos droits s'y emploie et s'y emploiera**

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

